

Règlement de la soirée « Varces en live 2024 »

Organisée par le secteur jeunes de la ville de Varces-Allières-et-Risset

Présentation :

Ce règlement vient encadrer l'organisation d'une soirée festive par et pour les jeunes mineurs dès la 6 -ème (parents non autorisés). Soirée réservée exclusivement aux jeunes inscrits.

Les objectifs sont de :

- ✚ Permettre aux jeunes d'organiser une soirée pour les jeunes.
- ✚ Favoriser la relation entre adolescents.
- ✚ Permettre aux jeunes de « faire la fête » dans un cadre sécurisé tout en apprenant à se comporter (prévention des risques d'influence ou de consommation d'alcool).

Droit d'accès à l'évènement :

(Pas de billetterie sur place)

-> Acheter, en amont, son billet d'un montant de 6 € en espèce ou par chèque (**à l'ordre du Trésor Public**) aux permanences au collège, ou directement au secteur jeunes situé dans les locaux de l'Arc-En-Ciel aux heures d'ouverture du service (Mercredis : 14h-19h / Vendredis : 16h-20h).

-> Fournir l'autorisation parentale prévue à cet effet (précisant l'heure de fin pour l'enfant et le numéro de téléphone des parents).

Date & Horaire et lieu de l'évènement :

Le vendredi 24 Mai de 20h à minuit maximum (ouverture des portes dès 19h30).

Lieu : Salle de Spectacle de l'Oriel.

Conditions générales :

- Les parents doivent récupérer leurs enfants à l'entrée de l'Oriel (**aucun enfant n'est autorisé à rentrer seul**).
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol (exemple : téléphone portable).
- Un vestiaire sécurisé et gratuit est disponible pour les participants.
- Il est possible de se restaurer sur place (sandwichs, friandises, boissons, etc...). Le tarif sera affiché à l'entrée.

ATTENTION : prévoir de la monnaie.

- Toute consommation et/ou détention d'alcool et tabac sont strictement interdits.
- Toute sortie est définitive.

Les organisateurs se réservent le droit de :

- Refuser la vente de billets si la capacité maximale est atteinte (capacité max 200 personnes)
- D'appeler les parents des jeunes qui sont inscrits mais qui ne sont pas entrés dans l'Oriel à partir de 20h00
- D'expulser toute personne pouvant nuire au bon déroulement de la soirée. Les parents concernés seront immédiatement contactés.